Faute de relogement, des “SDF” avec l’appui du MRAP attaquent l’association qui les a hébergés

19/05/2014 à 12h43

C’est une première. Début mai, des sans-abri hébergés d’urgence cet hiver dans un village de mobil-homes à Villeurbanne, dans le Rhône, ont assigné l’association responsable de ces logements. L’audience doit avoir lieu ce lundi.

Les plaignants sont 17 sans-abri, soutenus par le Mouvement contre le racisme et pour l’amitié entre les peuples (MRAP). Ils ont assigné en référé devant le tribunal de grande instance de Lyon LAHso, l’association qui les a hébergés jusqu’à la fin de le trève hivernale. “Ce sont des personnes qui n’ont actuellement aucune solution stable et fixe de relogement, a commenté leur avocat Me Mehdi Mahnane. **Elles sont sans-abri parce que l’association n’a pas été en mesure de les aider et c’est ce qu’on lui reproche”.**

Les plaignants se fondent sur un article du code de l’action sociale et des familles qui impose un suivi pour toute personne hébergée dans une structure d’urgence, et le droit à y rester tant qu’une “orientation” vers un logement adapté ne lui est pas proposée. Le 31 mars, à la fin de la trève hivernale, les personnes sans-abri avaient refusé de quitter le village de mobil-homes mis en place par LAHso. L’association n’ayant pas voulu les expulser, le Grand Lyon, propriétaire du terrain, les a assignés en justice pour “occupation illégale”. L’audience aura également lieu ce 19 mai.

Suite sur l’Express